

**NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVE  
À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION  
D'UNE CONNEXION INDIVIDUELLE AU HAUT DÉBIT PAR SATELLITE**

Le syndicat Lot numérique va mettre en œuvre le déploiement du très haut débit (100 Mbit/s) sur l'ensemble du territoire lotois durant la période 2018-2022. Bien qu'il soit prévu d'intervenir prioritairement sur les secteurs les plus mal desservis, certaines zones ne seront raccordées en fibre optique que dans plusieurs années.

Afin de répondre à très court terme aux demandes les plus urgentes, le syndicat Lot numérique a décidé de mettre en place une aide financière pour l'acquisition et l'installation de connexions individuelles par satellite. Cette aide s'adresse aux personnes physiques et aux personnes morales situées sur les zones géographiques dépourvues de toute autre solution d'accès à un internet haut débit de qualité.

### **MODALITÉS D'INTERVENTION**

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, il convient de respecter la procédure suivante (illustrée par un schéma en annexe) :

- Le demandeur vérifie son éligibilité à l'aide satellite en remplissant et renvoyant un formulaire (Volet 1) par courriel ou voie postale. Le syndicat dispose d'un délai maximum de 15 jours pour répondre à cette demande.

N.B. Cette demande peut intervenir pour toute souscription à une offre satellite à compter du 27 avril 2016. La subvention ne pourra être attribuée que si le demandeur est reconnu comme éligible par Lot numérique.

- Le demandeur souscrit un abonnement satellite auprès d'un opérateur qui lui fournit le kit de connexion. Le demandeur fait procéder à l'installation de l'équipement en commandant l'intervention d'un antenniste professionnel. Il règle la facture de l'opérateur et celle de l'installateur.

N.B. Afin que l'équipement soit correctement mis en place, le demandeur ne doit pas réaliser l'installation lui-même, mais faire intervenir un antenniste professionnel.

- Le demandeur remplit un formulaire de demande d'aide (Volet 2) qu'il renvoie au syndicat accompagné de toutes les pièces justificatives requises.
- Après réception du dossier complet, un arrêté d'attribution de subvention est notifié au bénéficiaire.

## ÉLIGIBILITE AU DISPOSITIF

Pour être éligible, le demandeur doit justifier de plusieurs conditions :

1. l'équipement est implanté sur le périmètre géographique du département du Lot, hors périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
2. le bénéficiaire est une personne physique ou morale dont l'habitation ou le lieu d'exercice de l'activité est dépourvu d'un accès à Internet de plus de 2 Mbits/s par les réseaux filaires existants et sans perspective d'amélioration dans un délai de 2 ans à la date de la demande d'éligibilité. De manière dérogatoire, les abonnés des réseaux radio mis en place par les collectivités (communes, communautés de communes) et dont les contrats d'exploitation ont expirés pourront aussi être bénéficiaires de l'aide ;  
*(pour vérifier cette condition, un formulaire de demande d'éligibilité devra être transmis à Lot numérique)*
3. le bénéficiaire s'engage à laisser l'équipement subventionné attaché au bien immobilier, qu'il soit locataire ou propriétaire ;
4. le bénéficiaire doit fournir en pièce justificative la facture acquittée des équipements achetés, la facture acquittée de l'installation réalisée par un antenniste professionnel et le contrat d'abonnement signé avec un fournisseur d'accès internet satellite.

Sont éligibles :

- les coûts des équipements de réception internet par satellite ainsi que les frais d'installation afférents pour se connecter avec un débit au minimum de 4 Mbits/s ;
- l'acquisition d'équipements similaires (antenne, tête de réception, câble de liaison, ...) lorsque ceux-ci sont mis à la charge de l'abonné par l'opérateur à la suite d'une modification de son contrat d'abonnement qui prévoyait la location de tels matériels.

Ne sont pas éligibles :

- les coûts de location des équipements et l'abonnement au fournisseur d'accès internet ainsi que les frais d'entretien et le remplacement du matériel.

Une seule aide sera accordée par personne physique ou personne morale et par adresse physique.

Seuls les abonnements satellite souscrits après le 27 avril 2016 sont susceptibles de bénéficier de l'aide.

Les équipements subventionnés seront considérés comme des accessoires du bien immobilier sur lequel ils ont été installés. Ils ne peuvent être déplacés sur un autre site par le bénéficiaire.

L'aide du syndicat sera suspendue en tout ou partie en cas d'évolution de la réglementation du code des postes et télécommunication portant sur l'intégration de l'accès haut débit au service universel.

Cette aide ne sera pas accordée en cas d'initiative publique ou privée se substituant à la carence de solution d'accès au service haut débit.

## **MODE D'INTERVENTION FINANCIÈRE**

L'aide correspondant à la prise en charge des coûts réels d'acquisition et d'installation des équipements mentionnés ci-dessus, sera au maximum de 400 euros TTC sur la base du coût total réel plafonné à 500 euros TTC.

Une somme forfaitaire de 100 euros reste obligatoirement à la charge du bénéficiaire.

La subvention sera versée en une seule fois.

## **COMPOSITION DU DOSSIER**

1. Le formulaire de demande de subvention (Volet 2).
2. L'attestation d'éligibilité au dispositif délivrée par le syndicat Lot numérique (Volet 1 - formulaire de demande à transmettre au préalable à Lot numérique).
3. La facture acquittée comportant le détail des équipements achetés auprès du fournisseur d'accès internet (FAI), et l'adresse de l'installation.
4. La facture acquittée comportant le détail de l'installation réalisée par un antenniste professionnel.
5. Copie du contrat signé avec le fournisseur d'accès Internet comportant l'adresse détaillée du site.
6. Un relevé d'identité bancaire.

## **SERVICE INSTRUCTEUR**

La demande doit être adressée par courriel à [lot.numerique@lot.fr](mailto:lot.numerique@lot.fr) ou par voie postale à :

Monsieur le Président du syndicat mixte Lot numérique  
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291 - 46005 CAHORS CEDEX 9

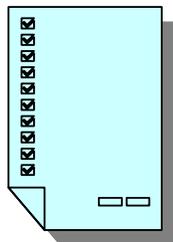
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le syndicat Lot numérique par téléphone au 05 65 53 43 31.

**ANNEXE : SCHÉMA EXPLICATIF DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'INSTALLATION D'UNE CONNEXION INDIVIDUELLE AU HAUT DÉBIT PAR SATELLITE**

**1<sup>ère</sup> étape**

Remplir le Volet 1

« demande d'éligibilité »



Transmission à  
Lot numérique

Par mail ou courrier



Demandeur  
non éligible

Pas d'aide satellite

Autre solution prévue dans le cadre du  
projet d'aménagement numérique

Réponse par mail ou  
courrier (15 jours max.)

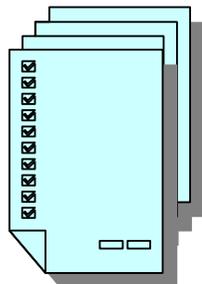
Demandeur  
éligible

**2<sup>ème</sup> étape**



Souscription d'un abonnement par le  
demandeur et installation des équipements  
par un antenniste professionnel

Remplir le Volet 2 « demande d'aide »  
(joindre tous les justificatifs)



Dossier complet



Virement au bénéficiaire d'un montant de  
maximum 400 € (100 € restant à sa charge)

